

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt neuf avril à vingt et une heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2014

PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - CESBRON R. - ENDUIT C. - DAILLIERE F. - BATISTA DA CUNHA H. - MARTIN-JOVE O. - VUILLEMIN M. WILLOCQ A. - BOUTET JH. - LECOMTE C.

Monsieur Mickaël VUILLEMIN a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENTS 2013 CM20140429-001

Le compte administratif 2013 du budget lotissements est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	0.00 €
Dépenses	<u>175.63 €</u>
Déficit 2013	- 175.63 €
Excédent antérieur reporté	<u>0.00 €</u>
Solde	-175.63 €

INVESTISSEMENT

Recettes	0.00 €
Dépenses	<u>22 697.57 €</u>
Déficit 2013	- 22 697.57 €
Excédent Antérieur	<u>+ 54 450.53 €</u>
Excédent total	+ 31 752.96 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget lotissements- Le Muscadet.

2. AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET LOTISSEMENTS- LE MUSCADET 2013 CM20140429-003

La section d'investissement laisse apparaître un excédent total de 31 752.96 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en recettes en solde d'exécution d'investissement reporté au compte 001.

La section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de 175.63 €. Il est proposé de le maintenir en section de fonctionnement en dépenses en déficit de fonctionnement reporté au compte 002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat

3. BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS 2014 Le Muscadet

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit de fonctionnement reporté	175.63 €	71355/042 Variation des stocks de terrains	456.43 €
608/043 Frais accessoires sur terrains	280.80 €	796/043 Transfert de charges financières	280.80 €
658/65 Charges diverses de gestion	10.00 €		
66111/66 Intérêts réglés à l'échéance	270.80 €		
TOTAL	737.23 €	TOTAL	737.23 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
3555/040 Terrains aménagés	456.43 €	001 Solde d'exécution positif reporté N-1	31 752.96 €
1641/16 Emprunts en euros	31 296.53 €		
TOTAL	31 752.96 €	TOTAL	31 752.96 €

Après vote à l'unanimité, le budget primitif Lotissements 2014 Le Muscadet est adopté.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENTS – LE MUSCADET 2013 CM20140429-002

Monsieur Yves MORIN, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Lotissements (Le Muscadet) 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE « ECO-QUARTIER DU LAC » 2013 CM 20140429-004

Le compte administratif 2013 du budget lotissement « Quartier Durable » est présenté comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes	18 821.00 €
Dépenses	407 964.64 €
Solde 2013	- 389 143.64 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes	270 000.00 €
Dépenses	18 432.29 €
Excédent 2013	+ 251 567.71 €
<u>Excédent antérieur</u>	+ 45 929.03 €
Excédent total	+ 297 496.74 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget lotissement « quartier durable ».

6. AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE « ECO-QUARTIER DU LAC » 2013 CM20140429-006

La section d'investissement laisse apparaître un excédent total de 297 480.74 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en solde d'exécution positif reporté 001 en recettes.

La section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de 389 143.64 €. Il est proposé de le maintenir en section de fonctionnement en dépenses en déficit de fonctionnement reporté compte 002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

7. BUDGET PRIMITIF Quartier durable 2014

ONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit de fonctionnement reporté	389 143.64 €	71355/042 Variation des stocks de terrains	505 824.94 €
6054/011 Achats d'études, prestations	101 298.09 €		
71355/042 Variation des stocks de terrains	36 255.00 €		
608/043 Frais accessoires sur terrains	15 383.21 €	796/042 Transfert de charges financières	15 383.21 €
658/65 Charges diverses de gestion	10.00 €	7015/70 Vente de terrains aménagés	36 255.00 €
66111/66 Intérêts réglés à l'échéance	15 373.21 €		
TOTAL	557 463.15 €	TOTAL	557 463.15 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
3555/040 Terrains aménagés	505 824.94 €	001 Solde d'exécution positif reporté N-1	297 496.74 €
1641/16 Emprunts en euros	31 912.80 €	3555/40 Terrains aménagés	36 255.00 €
		1641/16 Emprunts en euros	100 000.00 €
		168748 Autres communes	103 986.00 €
TOTAL	537 737.74 €	TOTAL	537 737.74 €

Après vote à l'unanimité, le budget primitif 2014 Quartier durable « Ecoquartier du Lac » est adopté.

8. VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE « ECO-QUARTIER DU LAC » 2013 CM20140429-005

Monsieur Yves MORIN, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Lotissement Quartier durable 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

9. REMBOURSEMENT DE FACTURE A UN EMPLOYÉ COMMUNAL CM20140429-007

Un des employés communaux est allé chercher à Thuré (86), sur ordre de l'autorité territoriale, deux roues de charrette vendues par un particulier. Cet employé a payé les deux roues en espèces pour la somme de 60 Euros (copie du reçu en annexe jointe).

Monsieur le Maire propose de rembourser l'agent concerné (code 0001/00011) pour les 60 Euros payés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour rembourser la somme de 60 Euros à cet agent.

QUESTIONS DIVERSES

1. INDEMNITÉ DE CONSEIL A M. LE TRÉSORIER CM20140429-011

Monsieur le Maire explique qu'une indemnité de conseil peut être attribuée sur délibération au receveur de la Commune de Boismé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (14 votes contre l'attribution, 1 abstention), refuse l'attribution d'une indemnité de conseil.

2. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR L'ASSOCIATION DES VEUFES ET VEUFES DES DEUX-SEVRES CM20140429-009

Monsieur le Maire explique que l'association des veufs et veuves des Deux-Sèvres loue la salle polyvalente le 15 juin prochain. Il indique que cette association départementale se voit appliquer le tarif des associations extérieures à Boismé. Néanmoins, certains de ses membres étant de Boismé, il est proposé de donner la vaisselle gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de donner gratuitement la vaisselle à l'Association des veufs et veuves des Deux-Sèvres pour leur manifestation du 15 juin 2014 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. REMPLACEMENT DES PLAQUES ISOLANTES EN PLAFOND DE LA SALLE OMNISPORTS CM20140429-012

Un devis est présenté pour le remplacement de plaques isolantes en plafond de la salle omnisports. Il faut une location de nacelle sur 3 jours (400.20 € HT). 56 plaques sont à changer (1310.40 € HT). Il faut compter 24 heures de main d'œuvre (937.10 € HT). Le devis total se monte à la somme de 3 177.24 € TTC.

Cependant, l'entreprise s'engage à ne facturer que le temps réellement passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte ce devis pour la somme de 3 177.24 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES ROUTINS DE BOISME CM20140429-008

Monsieur le Maire explique qu'habituellement, un membre du Conseil Municipal, était désigné pour assister aux réunions des Routins de Boismé.

Le Conseil Municipal, désigne Mme Catherine LECOMTE en tant que membre titulaire et M. Jean-Hugues BOUTET en tant que membre suppléant.

5. DELIBERATION MODIFIANT L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2014 CM20140429-013

Le Conseil Municipal de la Commune de Boismé ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 88 et 111 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;
 Vu le décret n°2003-1012 du 17 octobre 2003 modifiant le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
 Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de l'indemnité d'administration et technicité ;
 Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 portant application du décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires du Ministère de la Culture et de la Communication ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Boismé,

Après en avoir délibéré, et après vote (14 pour, 1 blanc) décide :

1) de modifier le régime de l'indemnité d'administration et de technicité à compter du 1^{er} mai 2014 :

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents non titulaires de droit public ayant une présence dans la collectivité d'au moins 6 mois continue relevant des cadres d'emplois suivants pourront bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité :

- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal
- Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe
- Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe

L'attribution individuelle est modulée en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions ainsi que des contraintes particulières et sujétions spéciales du poste.

Les critères de versement de l'indemnité d'Administration et de Technicité sont fixés par la présente délibération comme suit :

- en fonction de l'assiduité
- selon une évaluation du travail réalisée annuellement
- au prorata du temps de travail hebdomadaire

Le montant de l'indemnité d'administration et de technicité est défini selon le tableau suivant pour l'année 2014 :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE				
Grades	Effectif (A)	Montant de référence au 1/07/2010 (B)	Coefficient (C)	Crédit global (A x B x C)
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	3	449.28 €	1.20057	1618.17 €
Adjoint technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	469.67 €	2.64015	1240.00 €
Agent de maîtrise principal	1	490,05 €	2.65279	1300.00 €
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	2	449.28 €	0.547298	573.21 €
Adjoint Territorial d'Animation de 2 ^{ème} classe	3	449.28 €	0.707800	954.00 €
	11		TOTAL	5685.38 €

L'autorité territoriale procèdera aux attributions individuelles en fonction de la manière de servir telle que déterminée ci-dessus, dans la limite du plafond arrêté au coefficient 8 et dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale.

Le versement de l'indemnité d'administration et de technicité sera effectué chaque mois. Les fonctionnaires et agents à temps non complet et à temps partiel perçoivent l'I.A.T. au prorata de leur durée hebdomadaire de service ou suivant la quotité de temps partiel accordée.

En cas d'absence du service pour maladie ou accident, l'IAT suit le versement du traitement de base.

2) d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de l'indemnité d'administration et de technicité au budget de la collectivité et charge l'autorité territoriale de procéder à l'application de cette décision.

6. FÊTE DE LA MUSIQUE « LA DÉBANDADE » ORGANISÉE PAR LA LESCURE MUSIQUE DE BOISMÉ LE 5 JUILLET 2014 CM20140429-010

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'Association « Lescure Musique de Boismé » qui organise le 5 juillet prochain sa fête de la musique « La Débandade ». Cette association souhaite le prêt gracieux par la commune de plusieurs éléments :

- le terrain de football du haut
- le club-house
- le camion de la commune (conduit pour l'occasion par M. Francis GERMAIN, employé communal)
- les panneaux de sécurité pour les usagers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de prêter gratuitement tous les éléments demandés à cette association et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. LISTE PROPOSITION COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS CM20140429-013

Monsieur le Maire explique qu'il faut proposer une liste de personnes pour la composition de la Commission Communale des Impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit la liste suivante et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
GAUTHIER PATRICE	ALLARD SERGE
MOINE ÉRIC	RICHARD RÉMI
GINGREAU ANDRÉ	GENTY MICHEL
GIRET ANDRÉ	BERTHELOT MARIE-CLAUDE
BERNIER PASCAL	HAY PATRICK
MOREAU LIONEL	BISLEAU FRANCIS
PEROCHON EDMOND	BATISTA DA CUNHA HÉLÈNE
BOUTET JEAN-HUGUES	MARTIN-JOVÉ OLIVIER
CESBRON RONAN	TAILLEFAIT CORINNE

8. Un petit groupe de personnes souhaiterait, dans le cadre d'une opération écologique, planter ou semer des légumes dans les parterres communaux. La demande sera étudiée après en avoir discuté avec les employés communaux.

9. **CCAS** : membres à désigner

Guy PAYNOT, représentant les personnes âgées et les donneurs de sang – André GINGREAU représentant l'UDAF (associations familiales) – Line LHOMMEDÉ – Anne-Marie GRELLIER, handicap – Corinne TAILLEFAIT

10. **Subvention FRIL** : 15 000 € sont accordés pour les travaux de la salle polyvalente.

11. **SIEDS** : compte-rendu donné par Fanny DAILLÈRE

12. **Agglo2b** : informations sur les indemnités

13. **Commémoration du 8 mai par les Anciens Combattants** : 11h45 au Monument aux Morts puis vin d'honneur à la salle polyvalente. Prévoir le vin d'honneur et préparer un bon pour M. VUILLEMIN afin qu'il achète le nécessaire.

Vin d'honneur pour le foot également servi vers 16h – 17h.

14. Elections européennes dimanche 25 mai. Tours de garde :

8h – 10h : Ronan CESBRON – Catherine LECOMTE – Régine GINGREAU

10h – 12h : Mickaël VUILLEMIN – Eric DIGUET – Jean-Hugues BOUTET

12h – 14 h : Hélène BATISTA DA CUNHA – Olivier MARTIN-JOVÉ – Yves MORIN

14 h – 16 h : Amandine WILLOCQ – Marie-Claude BERTHELOT – Julien HAY

16h – 18h h : Patrice GAUTHIER – Fanny DAILLÈRE – Christine ENDUIT

Faire une liste pour le dépouillement

15. Demande auprès de MEFRAN pour avoir le kit signalétique pour le défibrillateur gratuit.

16. Guirlandes LED : promo 10 x 10 m = 395 €

17. Tables rondes Ø 1.52 m en polyéthylène : 111 € la table de 8 personnes, 99 € par lot de 25. Prix demandé pour 15 tables

Demande sera faite pour les tables et les chaises

Délibération à prendre à la prochaine réunion

+ contrat 184 € l'année pour l'entretien du défibrillateur avec remplacement des électrodes. Demander un jeu de palettes supplémentaire.

18. Voirie : demande de prix pour le PATA

Voir pour refaire les fossés : à faire chiffrer

19. Commission école le 6 mai à 18h

Séance levée à 0 h 20 min.

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*Le Secrétaire,
Mickaël VUILLEMIN*

Les membres,

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Yves MORIN</i>